

Province du Québec  
Municipalité de  
St-André-de-Restigouche

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de  
St-André-de-Restigouche tenue le 8 septembre 2025  
à 19h00 à la salle du conseil, sous la présidence de Doris Deschênes, maire.  
Sont présents, les conseillers :

Roch Gohier  
Diane Turgeon            Jean-Marie St-Onge  
Jean-Paul Landry       Sylvie Charest

La directrice générale et greffière-trésorière,  
Lise Labrie, est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal
4. Adoption des dépenses encourues du mois de d'août 2025
5. Trésorerie
6. Correspondance
7. Toutes recommandations des contribuables par écrit
8. Nomination d'une directrice générale – greffière trésorière par intérim
9. Deuxième affichage – poste de directrice générale – greffière trésorière
10. Dépôt demande aide financière FRR 4 – Coopération et gouvernance municipale Sous-volet Coopération intermunicipale
11. Point divers :
  - a. Suivi de dossier ; Consultation du 15 septembre 2025 – Regroupement ;
  - b. Tour Télus ;
  - c. Sécurité publique
  - d. Loisirs
  - e. Chemin : Nivelage d'automne ;
12. Période de questions
13. Levée de la séance
14. Huis Clos

**Point 1 :**

**075-2025**

**Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents L'ordre  
du jour est adopté tel que rédigé et lu.

**Point 2 :**

**Période de questions**

**076-2025**

**Point 3 :**

**Résolution : Adoption des procès-verbaux du 7 juillet 2025 et 11 août 2025**

Sur proposition de Jean-Paul Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Adopté les procès-verbaux du 7 juillet et du 11 août 2025 est adopté tel que rédigé.

**077-2025**

**Point 4 :**

**Résolution : Adoption des dépenses encourues du mois de d'août 2025**

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1<sup>er</sup> au 30 août 2025 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement.

Le bordereau CP-08-25 (comptes payés) totalisant une somme de 4 897.95\$

Le bordereau SAL-08-25 (salaires payés) totalisant une somme de 7 615.67\$

Il est proposé par Sylvie Charest et Diane Turgeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-08-25 (comptes à payer) totalisant une somme de 13 329.44\$\$

**Total des dépenses du mois : \$ 25 843.06**

**Point 5 :**

**Trésorerie**

La directrice ne peut déposer à la table la situation financière au 30 août 2025, car les documents ne balançaient pas.

**Point 6 :**

**Correspondance**

**078-2025**

**Adhésion Journal Tam Tam 2025-2026**

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseils présents ;

Que la municipalité adhère au journal TamTam et participe à l'impression 2025-2026 pour un montant de 640\$.

**Point 7 :**

**Toutes les recommandations des contribuables par écrit**

**079-2025**

**Nomination d'une directrice générale – greffière trésorière par intérim**

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste de directrice générale – greffière trésorière, aucun dépôt de candidature a été déposé ;

Considérant que les élections générales sont le 2 novembre 2025 et que la

municipalité a besoin d'un(e) président(e) d'élection ;

Sur proposition de Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité donne le titre de directrice générale – greffière trésorière par intérim à Madame Véronique Pelletier pour combler le poste ;

**Point 9 :**

**080-2025**

**Deuxième affichage – poste de directrice générale – greffière trésorière**

Considérant qu'aucun dépôt de candidature n'a été fait lors du premier affichage pour le poste de directrice générale – greffière trésorière ;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le poste soit réaffiché pour un deuxième affichage.

**Point 10 :**

**081-2025**

**Dépôt demande aide financière FRR 4 – Coopération et gouvernance municipale | Sous-volet Coopération intermunicipale**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche a pris connaissance du Guide du demandeur relatif au Volet 4 du FRR – Coopération et gouvernance municipale | Sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC Avignon désirent présenter un projet de partage de ressources en Accélération de projets en logement et pour le projet Habitations Partagées dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QU'une nouvelle entente intermunicipale sera conclue dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH et de coordonner les réflexions subséquentes pour définir la répartition des coûts et organiser la gouvernance pour la gestion des ressources en Accélération de projets en logement et pour le projet Habitations Partagées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité

QUE :

- Le conseil s'engage à participer au projet de partage de ressources en Accélération de projets en logement et pour le projet Habitations Partagées ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Le conseil nomme la MRC Avignon organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Le conseil désigne Véronique Pelletier, directrice générale par intérim, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Point 11 :

Point divers

- a) Suivi de dossier (Consultation du 15 septembre 2025 – Regroupement)
- b) (Tour Télus)
- c) Sécurité publique
- d) Loisirs
- e) Chemin (Nivelage d'automne)

Point 12 :

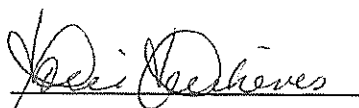
Période de questions

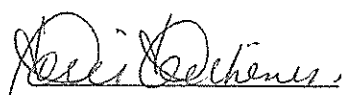
Point 13 :


Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, la levée de la séance est proposée par Sylvie Charest. Il est 19h46.

*Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

  
Doris Deschênes, maire

  
Doris Deschênes, maire

  
Lise Labrie, Directrice générale et  
greffière trésorière